

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mai 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 16 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettres identiques datées du 16 mai 2007, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-jointe une lettre datée du 14 mai que vous adresse M. Rangin Dadfar Sapanta, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan, au sujet de la récente incursion militaire pakistanaise en territoire afghan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 16 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Zahir **Tanin**



**Annexe aux lettres identiques, datées du 16 mai 2007
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La République islamique d'Afghanistan tient à élever une vive protestation contre l'incursion provocatrice menée par les forces pakistanaises en territoire afghan, dans le district de Jaji (province de Paktia), qui a coûté la vie à 13 citoyens afghans innocents et fait plus de 12 blessés.

Cet acte va totalement à l'encontre de tous les principes et normes du droit international et des relations de bon voisinage. Nous invitons par conséquent le Gouvernement de la République islamique du Pakistan à prendre les mesures voulues pour remédier à cet acte irresponsable et, surtout, pour prévenir toute répétition de ce genre d'incident.

Le peuple et le Gouvernement afghans ont le désir et la ferme volonté d'entretenir les meilleures relations possibles avec tous les membres de la communauté internationale, en particulier avec leurs voisins, en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration de Kaboul de 2002 sur les relations de bon voisinage.

Nous saurions gré à l'Organisation des Nations Unies, suite à cet acte de provocation du Gouvernement pakistanais, de bien vouloir enregistrer la présente lettre en tant que document de l'Organisation, et de donner la suite voulue à ce dossier.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Rangin **Dadfar Sapanta**
